

Carcassonne, le 25 AVR. 2019

Préfecture  
Secrétariat général  
Direction du Pilotage des Politiques Publique  
et de l'Appui Territorial  
Bureau de l'environnement et  
de l'aménagement du territoire  
Affaire suivie par :  
Michel BERGE  
Tél : 04 68 10 28.15  
Courriel : michel.berge@aude.gouv.fr

Le Préfet de l'Aude

à

Monsieur le Maire  
16 Avenue de l'Hôtel de Ville  
11200 ROUBIA

**Objet :** Demande d'autorisation environnementale sur un projet soumis à enquête publique, présentée par la société « Ferme éolienne de Cruscades et Canet » ayant contracté un contrat de développement avec la « Saméole Sud-Ouest » consistant en la création et l'exploitation d'un parc éolien sur les territoires des communes de Cruscades et Canet d'Aude

**P.J. :** Un arrêté – un dossier Dématérialisé clef USB– un avis au public–un modèle de certificat d'affichage.

Je vous adresse pour attribution, une copie de l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation citée en objet.

Ce projet est porté par la société « Ferme éolienne de Cruscades et Canet » développée par la société « Saméole -Sud-Ouest», représentée par Mme Elisabeth FERREIRA DE BARROS, sise rue du Poirier à 14650 Carpiquet. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à : Mme Emmanuelle LHERMITTE, « Saméole-Sud-Ouest », Chef de projets éoliens, 04 rue Bernard ORTET 31500 Toulouse. Tel 05 34 25 28 62

Cette enquête se déroulera du 04 juin 2019 au 05 juillet 2019 inclus soit une durée de 32 jours.

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/> Rubrique Accueil > Politiques publiques > Environnement > Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement > Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) > Les dossiers ICPE complets à consulter > Les Parcs Éoliens > Enquête publique sur le projet éolien présenté par "Ferme Eolienne de Cruscades et Canet".
- gratuitement sur un poste informatique, en mairie de Cruscades aux jours et heures d'ouverture au public.

Les observations relatives au projet pourront être envoyées avant la clôture de l'enquête, soit :

- par courrier à la mairie –04 avenue des Corbières 11200 Cruscades à l'attention de M. Guy De BAILLEUL, commissaire enquêteur
- par courriel adressé à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [pref-eolien-cruscades@aude.gouv.fr](mailto:pref-eolien-cruscades@aude.gouv.fr)

Les courriels seront mis en ligne dans les meilleurs délais possibles, sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/> Rubrique Accueil > Politiques publiques > Environnement > Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement > Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) > Les dossiers ICPE complets à consulter > Les Parcs Éoliens > Enquête publique sur le projet éolien présenté par "Ferme Eolienne de Cruscades et Canet". Les observations et propositions formulées par courriel et voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à disposition au siège de l'enquête.

Conformément aux prescriptions de l'article R181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal de votre commune est invité à se prononcer sur la demande d'autorisation présentée pour ce projet. Ne pourra être pris en considération qu'un avis exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête. Il conviendra de m'adresser cette délibération dès qu'elle aura été prise.

Il vous appartiendra également de faire procéder à l'affichage de l'avis d'ouverture de l'enquête dans votre mairie, dans les lieux habituellement réservés à cet effet 15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée (soit au plus tard le 18 mai 2019). Le certificat d'affichage devra mentionner le premier jour et le dernier jour de l'affichage et ne pourra être signé et envoyé qu'après le dernier jour de l'enquête.

Vous devrez m'adresser une copie du certificat d'affichage sous le présent timbre constatant l'accomplissement de cette formalité.

Pour le Préfet et par délégation,  
L'Adjointe au chef de bureau de l'environnement  
et de l'aménagement du territoire,



Aurore COLIN